

République Française
COMMUNE DE MARIN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

- 5 juillet 2022 -

L'an deux-mille-vingt-deux, le mardi cinq juillet, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Date de convocation : 28/06/2022
Présents : 14 / 15
Pouvoirs : 3

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, JOURNET Catherine.

Excusés : M. NOIR Gilbert donne pouvoir à M. MOULLET Jérôme
Mme LEFEVRE Christine donne pouvoir à M. GAETANI Paolo
M. BAYON Mathieu donne pouvoir à Mme SAITER Caroline

Le conseil a choisi pour secrétaire : M Alain RAPPART

OBJET : Subventions attribuées aux associations

Délibération n° 2022 07 05 - 07

Exposé :

VU les crédits inscrits au budget 2022, article 6574 ;
VU les dossiers de demandes de subventions présentés par les associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AS MARIN FOOTBALL

Mme Sylvaine FLOET quitte la séance pour la présentation et le vote de la subvention AS MARIN FOOTBALL

Pour mémoire, Subvention attribuée en 2021 : 3000 €,
Subvention sollicitée pour 2022..... 4000 €
Projet de l'association justifiant l'augmentation : achat de matériel minis buts.

✚ DECIDE à l'unanimité (17 Voix « pour »)
de l'attribution d'une subvention à l'association MARIN FOOTBALL d'un montant de 4000 €

.../...

Association LA CAGNOTTE DES ECOLES

Pour mémoire, subvention attribuée en 2021 : 1000 €
Subvention sollicitée pour 2022 1000 €
Projet de l'association : aide au financement de diverses activités à destination des élèves des écoles de Marin.

✚ DECIDE à l'unanimité (18 Voix « pour »)
de l'attribution d'une subvention à l'association LA CAGNOTTE DES ECOLES d'un montant de 1000 €

Association ART TERRE CPIE

Pour mémoire, subvention attribuée en 2021 : 0, en 2020 : 1450 €
Subvention sollicitée pour 2022..... 1450 €
Projet l'association : Animations scolaires autour du verger communal

✚ DECIDE à l'unanimité (18 Voix « pour »)
de l'attribution d'une subvention à l'association ART TERRE CPIE d'un montant de 1450 €

.../...

Association MARIN TENNIS CLUB

Pour mémoire, Subvention attribuée en 2021 : 1200 €,

Subvention sollicitée pour 2022..... 1500 €

Projet de l'association : fonctionnement du club

- ✚ DECIDE de reporter le vote de la subvention à l'association MARIN TENNIS CLUB dans l'attente d'un complément d'information.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Publié le - 6 JUL. 2022

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble